

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 57 (1959)

Heft: 1

Artikel: Les améliorations foncières et la transformation de l'économie agricole de la plaine du Rhône entre Martigny et le lac

Autor: Bridel, L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215202>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

schlaggebender Bedeutung, dann nämlich, wenn verlorengegangene Punkte rekonstruiert werden müssen. Die zweite Aufgabe der Nachführung, die Einschaltung neuer Punkte in das bestehende Punktfeld, dürfte keine besonderen Schwierigkeiten verursachen. Wesentlich ist, daß die Nachbargenauigkeit erhalten bleibt, indem die neuen Punkte möglichst eng mit den vorhandenen verhängt werden.

Leider haben wir im heutigen Zeitpunkt noch keine praktischen Erfahrungen über die Durchführung solcher Nachführungsarbeiten. Die Aufgabe stellt sich aber früher oder später, in einem praktischen Kurs ähnlich wie bei der Einführung der Polarkoordinatenmethode die damit verbundenen Fragen zu behandeln und abzuklären.

Es ließe sich noch vieles erwähnen, was bei der Durchführung einer photogrammetrischen Grundbuchvermessung beachtet werden muß. Es sei lediglich noch darauf hingewiesen, daß vor Inangriffnahme eines derartigen Werkes die gegebenen Verhältnisse eingehend daraufhin zu prüfen sind, ob sie die erfolgreiche Anwendung der Photogrammetrie gestatten. Schließlich muß noch gefordert werden, daß jede einzelne der vorkommenden Arbeiten, von der Erstellung des Flugplans über die Signalisierung, Identifizierung, Paßpunktbestimmung usw., mit Sorgfalt durchgeführt werden muß, wenn das Werk als Ganzes gelingen soll. Dies ist jedoch keine neue Erkenntnis, gilt sie doch für jede Aufnahmemethode, soll das Vermessungswerk seinen Ersteller und vor allem seinen späteren Benutzer befriedigen.

Les améliorations foncières et la transformation de l'économie agricole de la plaine du Rhône entre Martigny et le lac

Par L. Bridel, lic. ès lettres, Lausanne

Les améliorations foncières n'ont pas entièrement bouleversé la géographie de cette région. Il nous faut, pour commencer, souligner les traits stables. La plaine de Martigny à Villeneuve fait partie de la cluse alpestre du Rhône, c'est-à-dire d'une percée perpendiculaire aux plis des Alpes, ouverte par le fleuve puis élargie par les glaciers. Ce passage n'est qu'un couloir en amont de St-Maurice. En aval, il s'élargit en une plaine alluviale qui peut atteindre jusqu'à 6 km de large, au droit de Monthey.

Le climat est demeuré intouché par l'aménagement des terres, sauf pour ce qui concerne les brouillards superficiels, lesquels ont pratiquement disparu. Mise à part cette question, la cluse est une zone de passage, tant aux points de vue climatologique et biogéographique que humain; c'est pourquoi les chutes de pluie diminuent à mesure que l'on remonte la vallée en direction de Martigny et que leur répartition saisonnière met en première place l'été, jusque vers St-Maurice, puis l'automne, en amont. Ces variations ne doivent pourtant pas faire oublier que toute la zone

étudiée est, au point de vue du microclimat, caractérisée par une grande humidité, souvent très gênante pour l'agriculteur. Pour ce qui concerne l'ensoleillement et l'enneigement, la cluse bénéficie de conditions favorables alors que les gels précoces ou tardifs, de même que les chutes de grêle causent pratiquement chaque année un certain pourcentage de dégâts toujours très nuisibles au rendement régulier des cultures.

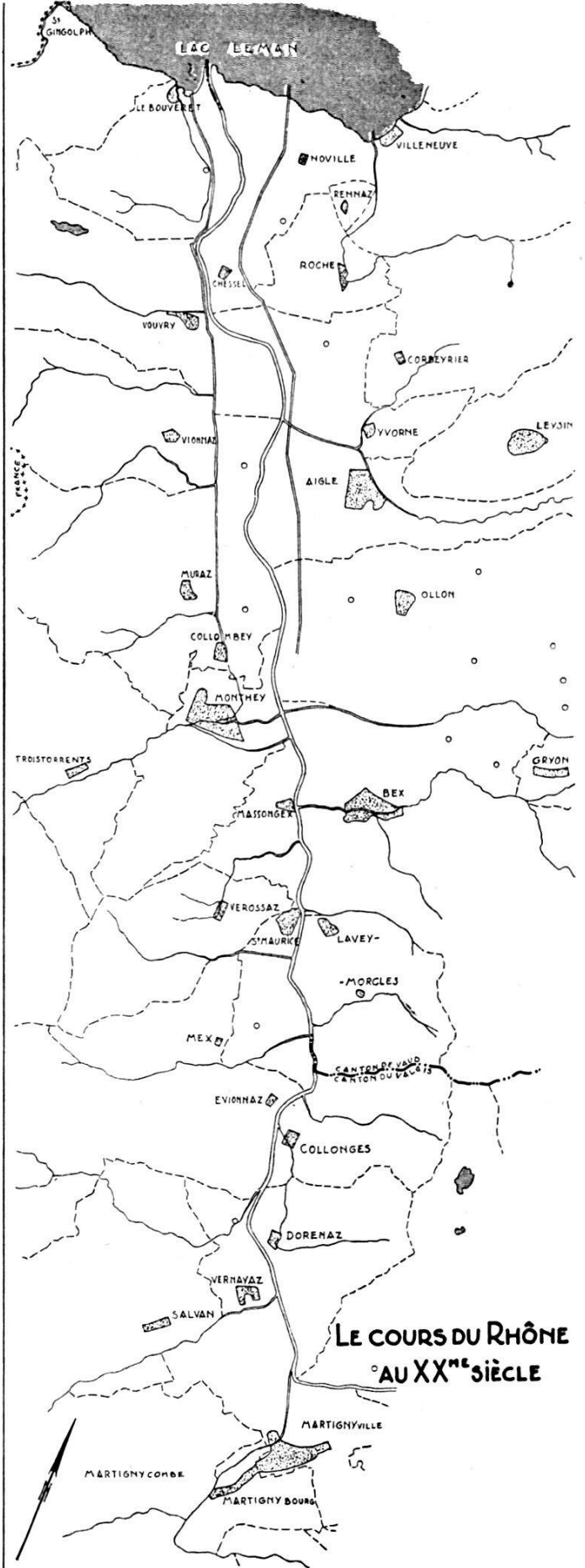
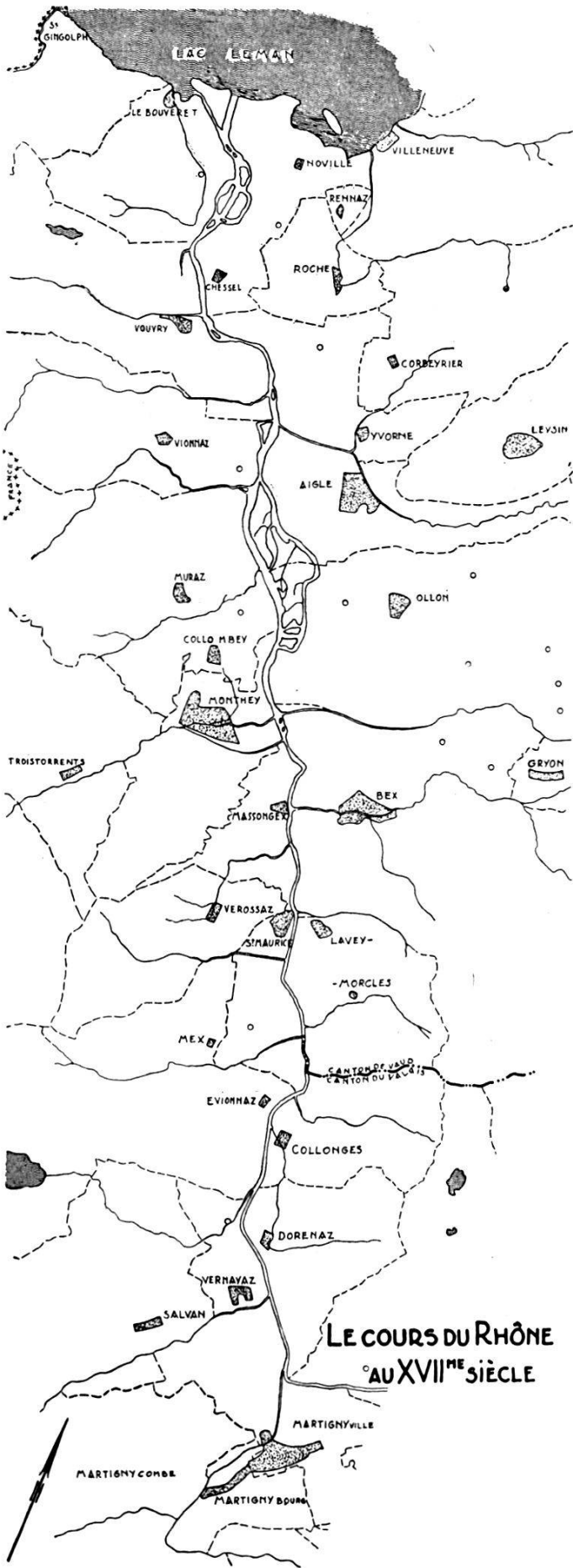
Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la végétation dont les caractères n'ont pratiquement plus changé depuis que les hommes ont pris conscience du danger qu'ils couraient en la surexploitant. La cluse est le point de rencontre des forêts du type intravalaisan et de celles du nord des Alpes, coexistence symbolisée par la proximité, en quelques lieux, du hêtre et du mélèze.

Ayant brièvement rappelé quel était le cadre naturel, il nous semble indispensable de suivre rapidement l'histoire des activités humaines, vu que c'est le concours de ces deux genres de facteurs qui crée un paysage, objet d'étude de la géographie par excellence.

Sans avoir besoin de remonter très haut dans l'histoire, nous trouvons une plaine du Rhône toute différente de celle d'aujourd'hui. A la fin du XVIII^e siècle, le gros de la population commençait à descendre plus volontiers en plaine; son caractère malsain en avait jusqu'alors fait une résidence peu recherchée. Quelques cités, Monthey, St-Maurice, Aigle et Bex, avaient, depuis longtemps, affirmé leur existence. Pourtant, la culture des champs et l'arboriculture se cantonnaient strictement au pied de la montagne et sur la partie des cônes de déjection des torrents la moins exposée aux débordements. Tout le reste était abandonné au seigneur de la vallée, le Rhône, à part quelques pâturages. Les cours d'eau de la région ont un débit maximum, les uns en juin (dû à la fonte des neiges), les autres en juillet/août (à la suite de la fusion des glaces) et les derniers en avril/mai et novembre (conséquence des pluies d'automne et de printemps). De ce point de vue, la cluse ne présente pas non plus d'unité, ce qui ne sera pas sans causer bien des embarras aux ingénieurs qui devront tenir compte de tout l'éventail des crues possibles. Il est bien évident que les rivières abandonnées à leur sort ne sont jamais des voisines de toute sécurité. C'est bien pourquoi LL. EE. de Berne et l'Etat du Valais avaient, déjà au XVII^e siècle, construit des digues là où le besoin en était le plus pressant. Ce n'est pourtant qu'à partir de 1815 qu'un effort systématique sera entrepris.

Il nous semble désirable de diviser les 150 dernières années en trois périodes dont nous allons brièvement résumer le rôle:

1^o *Période cantonale.* La fonte accrue des glaciers aux premières années du siècle et la centralisation plus poussée des Etats oblige Lausanne et Sion à prendre les travaux, jusqu'alors communaux, en main. Malgré plusieurs conférences intercantionales, il n'y aura jamais une entente et une synchronisation totale des deux plans voisins. Durant ces cinquante ans, les constructions les plus urgentes ont été bâties, sans plus.



2° *Période fédérale*. Diverses inondations rappellent à l'opinion publique et aux autorités la nécessité d'une activité coordonnée. C'est ce qui sera réalisé de manière assez satisfaisante par le moyen des subsides et de la surveillance de la Confédération. Au XX^e siècle, les ingénieurs n'auront plus qu'à hausser les digues ou creuser le lit du fleuve en fonction des modifications de débit de ses affluents ou des barrages; le schéma général est désormais acquis. A l'heure actuelle, les torrents latéraux ont eux aussi été domptés, dans la mesure où cela est possible.

3° *Période de l'aménagement du terroir*. Elle a commencé, à vrai dire, au siècle passé, mais elle ne s'est achevée guère que dans ces toutes dernières années. En Bas-Valais, une première étape fut totalement compromise par les inondations de 1902, ce qui nécessita le recreusage et la prolongation du canal Stockalper et tous les travaux annexes. L'entreprise a duré de 1932 à 1943. Dans le canton de Vaud, une première tentative avait abouti à la création du Grand Canal. Malheureusement, la nappe phréatique n'en est pas moins montée, privant les habitants du district de tout le bénéfice de l'œuvre accomplie pendant vingt ans. C'est pourquoi, entre 1921 et 1956, un grand labeur fut accompli sous forme de drainages, défrichements et remaniements parcellaires.

Il existe maintenant entre St-Maurice et le lac une région homogène à bien des égards, quoique appartenant à deux cantons, et c'est l'étude de la transformation de son agriculture que nous allons brièvement esquisser.

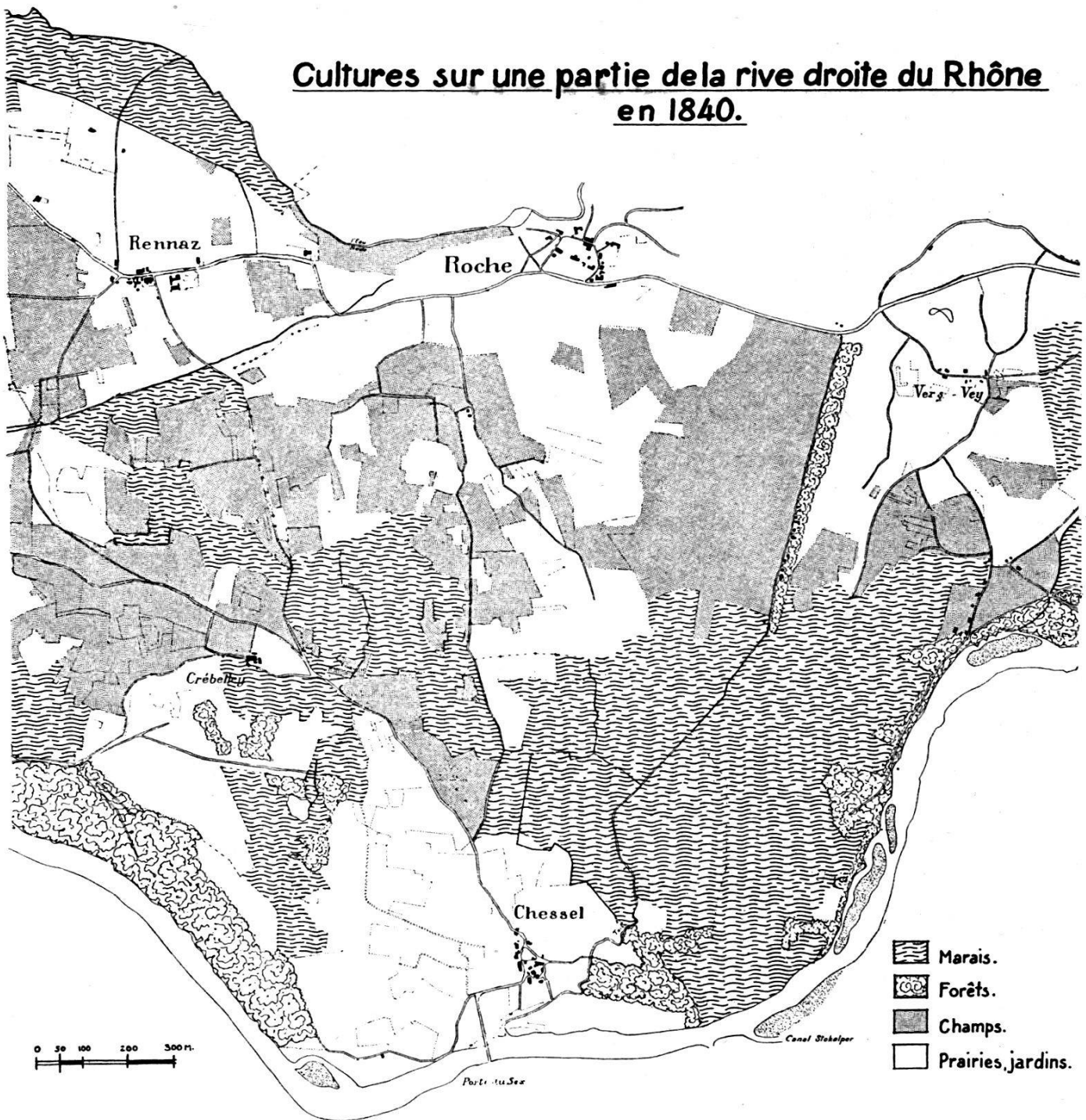
L'économie rurale de la cluse a beaucoup changé. Cela ne veut pas dire qu'il nous sera facile de déterminer à quel facteur cette évolution est due. Par souci d'exactitude, il nous faudra tenir compte des causes suivantes:

- a) Améliorations foncières, sous deux aspects:
 - extension du périmètre agricole,
 - reconstitution de propriétés peu morcelées.
- b) Rendements accrus:
 - par sélection des espèces,
 - par la mécanisation.
- c) Concentration de la propriété.
- d) Mesures de protection et d'encouragement officielles et officieuses.

Comparons tout d'abord le paysage de 1910 (d'après la thèse de Burky: «Die Siedelungen des Rhonequertales in ihrer Abhängigkeit von den Formenelementen des Tales», Genève 1911) et celui de 1957.

En 1910, il existe encore d'importantes surfaces en marais, sortes de forêts de roseaux souvent de la hauteur d'un homme. Les céréales sont en perte de vitesse, à la suite de la mise en contact de la cluse avec d'autres régions économiques. On voit de moins en moins de champs. Le maïs ne se maintient qu'à Martigny et Massongex, et il n'est encore que très peu question de cultures maraîchères. En revanche, les vergers, qui enchantèrent déjà les voyageurs du XVIII^e siècle, conservent une importance à souligner et le vignoble vaudois est en croissance. Il doit donc présenter

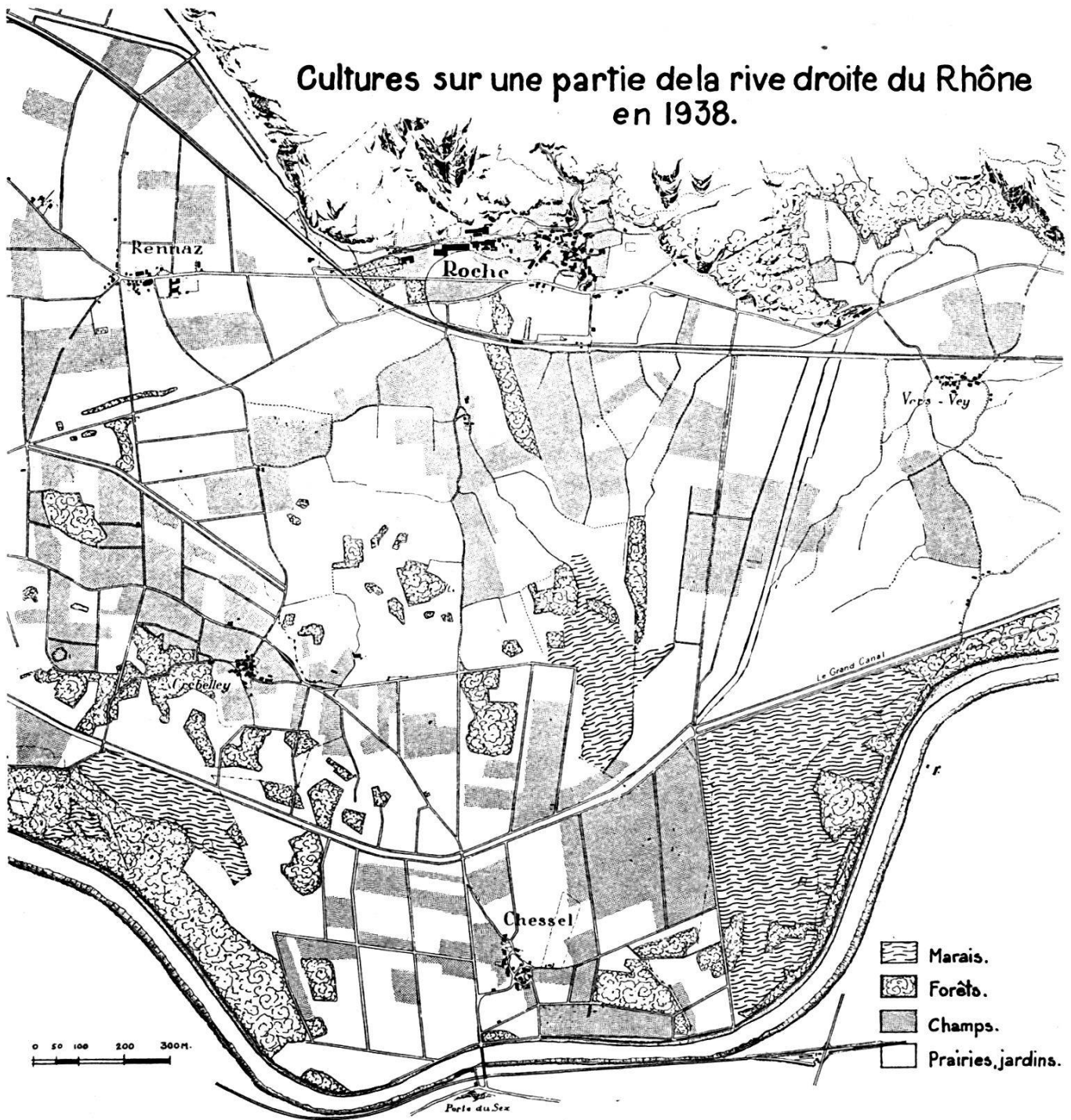
Cultures sur une partie de la rive droite du Rhône en 1840.



le même visage qu'aujourd'hui. Enfin, le parcellement est de plus en plus accru, tandis que les surfaces herbagères occupent une place importante. Telle est la physionomie de la cluse à l'époque où elle entre en contact avec d'autres circuits économiques, s'ouvre aux industries et au tourisme et, parallèlement, où son agriculture subit la concurrence de produits meilleur marché et la suction d'une main-d'œuvre indispensable par les autres branches de l'activité économique.

Le paysage d'aujourd'hui n'a pas changé pour ce qui concerne les vignes, sauf sur la rive valaisanne où elles tendent à disparaître. L'arboriculture est restée stationnaire en aval de St-Maurice jusqu'à ces tout

Cultures sur une partie de la rive droite du Rhône en 1938.



derniers temps. En revanche, les terres ouvertes ont envahi la plaine, les remaniements parcellaires en ont fait une région au carroyage régulier, dotée d'un commode réseau de chemins. Quelques bâtiments, rarement des fermes, se sont avancés vers les bords du fleuve, et les marais ne sont plus cités que pour mémoire. Le tabac, culture nouvelle, apporte une note jusqu'alors inconnue, de même que les vastes cultures maraîchères (Vionnaz, Chessel). Il est encore trop tôt pour dire si les surfaces en herbe vont à nouveau s'étendre au détriment des céréales et des cultures sarclées ou si l'équilibre actuel se maintiendra.

Il y a également modification du paysage en matière hydrographique, puisque, où que l'on regarde, les rivières et le fleuve suivent un lit soigneusement délimité et surtout que l'attitude de l'agriculteur vis-à-vis de cet élément a tout à fait changé. En 1910, l'eau était l'ennemie, aujourd'hui elle est l'alliée. On l'utilise parfois en vue d'arroser certaines cultures, et d'aucuns se plaignent de la sécheresse du sol!

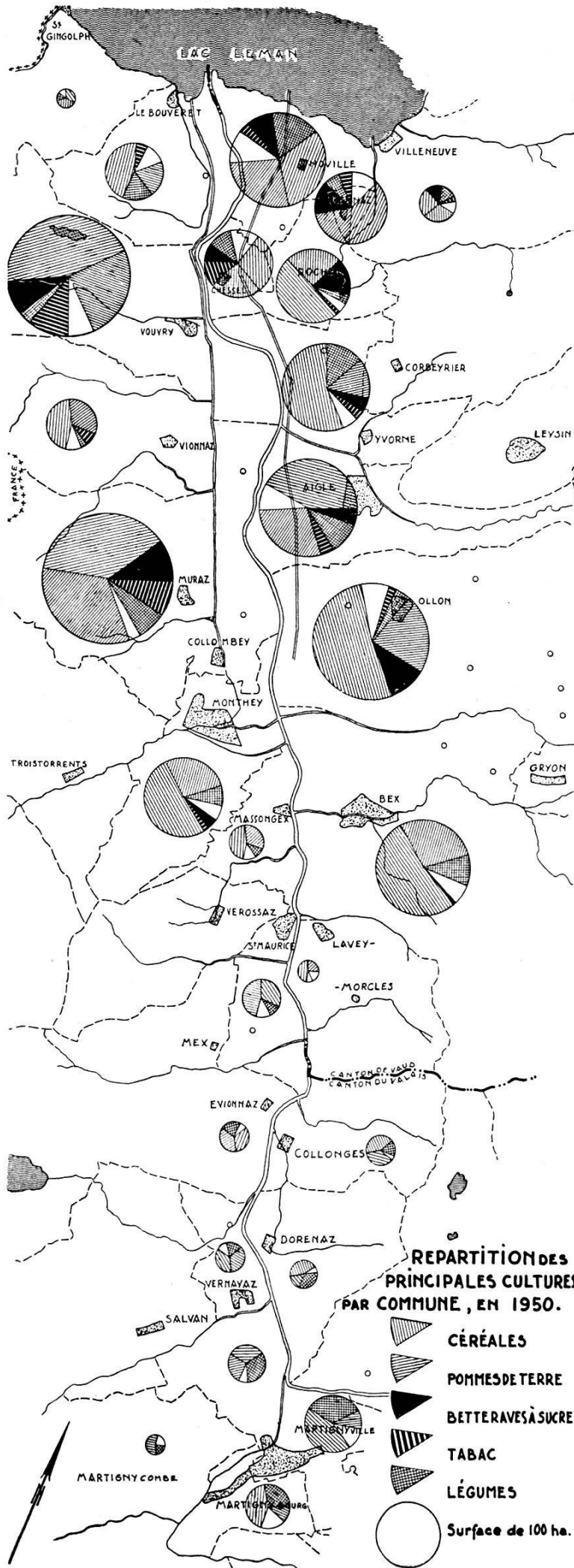
Cette métamorphose est due presque entièrement à la politique économique de la Confédération et des cantons, sous la forme des améliorations foncières et sous celle du travail législatif. Tandis que l'aménagement du terroir donnait au paysan la matière première nécessaire à une réanimation de l'agriculture, la loi sur le blé, les contingentements du tabac, des betteraves, la réglementation de la vente des fruits et des légumes, le statut du lait, entre autres, ont fourni le cadre économique permettant la mise en valeur des hectares défrichés ou améliorés.

Comme ces généralités ne permettent pas de saisir la réalité de près, nous allons examiner chaque secteur de l'économie rurale.

Commençons avec les céréales. Alors qu'en 1938, la cluse a livré 7293 q de blé à la Confédération et en 1939 4789, ces chiffres sont devenus 21228 q en 1954 et 19880 en 1955. Comme durant cette même période les rendements en céréales panifiables ne sont passés, en gros, que de 22 à 30 q/ha, ce n'est pas là que peut être cherchée l'explication de l'augmentation qui réside dans la rationalisation de la production, l'extension des terres due aux améliorations et l'appui financier de la Confédération. En fin de compte, vu la légère baisse enregistrée après la guerre, tout au moins pour les surfaces, il nous semble juste de donner la première place à la situation économique nationale et internationale. Une culture peu rentable au point de vue économique n'a aucune chance aux yeux du producteur, même si elle est techniquement très avantageuse. Nous allons retrouver ce phénomène à d'autres occasions.

Prenons l'exemple des betteraves. Après la disparition de la sucrière de Monthey, en 1891, la betterave à sucre disparut de la cluse. Elle n'y réapparut que vers 1920, tout d'abord dans le delta vaudois du Rhône. En 1929, Roche et Yverne livraient, seules de toute la cluse, 10 t à Aarberg. En 1939, douze communes produisaient 1725 t et, en 1955, onze communes 5889 t. Bien que les rendements aient également augmenté, il faut attribuer à l'extension des terres et à des initiatives personnelles le mérite d'un tel bond. Malheureusement, la capacité de transformation de l'usine d'Aarberg est bien insuffisante et, de nouveau, la progression de cette culture est liée à une décision d'ordre économique-politique.

Le tabac a aussi bénéficié des améliorations foncières qui lui ont fourni d'excellentes terres sablonneuses en bordure du Rhône et des recherches et initiatives tant de la part des stations de recherche que des maisons de tabac. Nous attirons l'attention sur les dates: Le tabac apparaît dans la région vers 1929, époque où les efforts de l'Etat commencent à porter leurs fruits dans le domaine agricole, et cette culture prend son essor pendant la guerre, dont les conditions économiques et de main-



d'œuvre sont bien connues. Donc, le tabac a pu s'implanter grâce à des conditions économiques et agricoles favorables. Le district d'Aigle fournit 22 % de la production vaudoise et la partie valaisanne de la cluse 90 % de celle du canton.

Dans l'état actuel des choses, il nous semble difficile d'attribuer aux améliorations foncières une importance déterminante dans la question de l'élevage.

En 1910, en effet, l'agriculteur de plaine reprenait l'habitude d'avoir du bétail. Il l'envoyait, dans sa presque totalité, à l'alpage durant l'été et profitait, l'hiver, des produits laitiers qui y étaient fabriqués. Or, dès avant 1939, la plaine et les stations touristiques (plus basses, en général, que les alpages d'été) se sont mis à consommer de plus en plus de lait, ce qui provoquait une hausse de la demande au moment où l'offre diminuait. Cela conduisit les éleveurs, d'une part, à s'organiser et, d'autre part, à garder un certain nombre de vaches en plaine durant l'été. Que cela leur ait été facilité par la mise à disposition de plus grandes surfaces herbagères en plaine que naguère, certes, mais ce ne fut pas la cause déterminante. Quoi qu'il en soit, la production laitière de la région a passé de 9948000 litres en 1938/39 à 13740000 en 1955.

En revanche, le domaine des Barges, à Vouvry, issu des grands assèchements de la plaine valaisanne, a fait l'expérience que la production d'herbe séchée au mazout était plus rentable que n'importe quelle autre culture. Cela modifiera peut-être la physionomie de la cluse.

Si nous quittons la géographie économique pour la géographie humaine, nous allons découvrir une situation en équilibre instable qui est, partiellement tout au moins, le fruit des grands travaux exécutés ces quarante dernières années.

Les propriétés sont encore petites en moyenne. Pourtant, le périmètre des terres cultivables s'est étendu, le morcellement a considérablement diminué, sauf dans les vignes valaisannes et celles d'Ollon et de Bex. Ceci est dû aux améliorations foncières. En revanche, la concentration de la propriété est la conséquence de l'exode rural à proprement parler et de l'abandon toujours plus fréquent de la profession d'agriculteur. En 1941, la région comptait 3984 personnes actives dans l'agriculture et, en 1950, 3450, avec une plus forte proportion de femmes. A ce moment, ce n'est déjà plus que le 20,7 % de la population active totale. On assiste donc à une diminution de la classe paysanne, en dépit des efforts officiels.

Si nous nous plaçons au niveau des communes elles-mêmes, la courbe démographique n'est pas non plus en hausse. Ou bien elle est à peu près horizontale depuis vingt ans ou bien elle descend lentement. Cela souligne l'influence très restreinte des drainages, remaniages et défrichages sur la natalité ou l'émigration. Il faut cependant noter un élément positif, dû en tout cas partiellement à la plus-value qu'ont prises les terres de la plaine du Rhône; nous voulons parler de l'immigration d'agriculteurs venus de régions moins fortunées, que ce soient des Valaisans des vallées latérales, des Fribourgeois ou des Bernois. Pour ces derniers, la tradition de venir

s'établir en Pays de Vaud remonte au XVIII^e siècle au moins. Pour donner un exemple: au cours de cette dernière génération, il est venu s'établir, sur la seule commune de Bex, 50 Valaisans, 15 Fribourgeois et une vingtaine de Suisses alémaniques. La région entre St-Maurice et Villeneuve joue donc le rôle de centre d'attraction pour les régions de montagne, en même temps qu'elle est vidée de ses forces jeunes par les villes et les centres industriels qui réclament toujours plus d'ouvriers et d'employés.

Devant de telles conditions, les paysans ont eu des réflexes de défense. Voyons en quoi les améliorations foncières leur ont fourni des armes.

Manquant de main-d'œuvre, l'économie pouvait recourir à l'appel de saisonniers étrangers. C'est ce qui fut fait sur une très petite échelle et dans la mesure où le domaine avait de grandes dimensions. A Ollon, par exemple, en octobre 1956, il y avait 383 étrangers (pour une population de plus de 4000 habitants) dont seulement 10% étaient employés agricoles. Dans la majorité des cas, l'exploitation est tout simplement devenue familiale, ce qui est plus conforme à la tradition en Valais que dans le canton de Vaud.

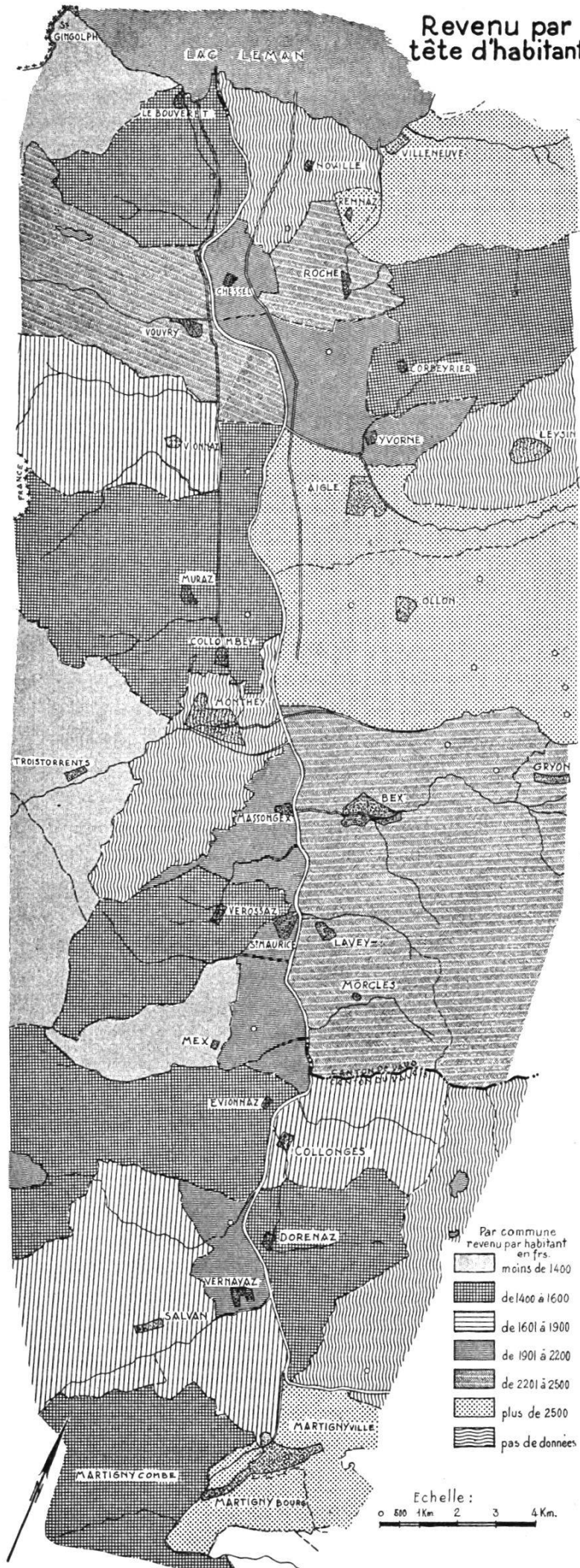
La mécanisation a certainement été encouragée par l'établissement de chemins de dévestiture de qualité et par un parcellement judicieux. Il est également incontestable que le bond fait par le nombre de tracteurs est lié aux grands travaux de la dernière guerre et à leurs suites: 1935, 11 tracteurs; 1939, 68; 1957, environ 600. Cependant il ne faut pas minimiser l'élément psychologique chez le paysan qui cherche à pallier au manque de bras par un usage accru du moteur.

Le dernier réflexe d'auto-défense est un individualisme renforcé. Nous croyons, en effet, que les tendances apparues un peu partout depuis cinquante ans et cherchant à unir la classe paysanne sont loin de représenter l'effort de la majorité. Si les vigneronns consentent à s'aggréger pour encaver et distribuer leur vin, si les éleveurs de bétail sont groupés dans la société de laiterie, la plupart tiennent à faire prospérer leur domaine sans se soucier autrement que politiquement de la commune (à dessein, nous ne disons pas communauté). Le prolongement de l'effort de remaniement et de mise en état des terres manque.

Il est maintenant possible de conclure rapidement sur ces quelques observations que nous avons faites, en partie, sur place au cours d'entrevues avec les intéressés et, en partie, par des enquêtes auprès des administrations, écoles, stations d'essai et bureaux en tous genres qui s'occupent d'une manière ou d'une autre de l'économie rurale de la cluse alpestre du Rhône.

Les travaux de drainage et de mise en valeur des terres ont certainement modifié la géographie économique de la région en plusieurs points: en élargissant le terroir, en permettant l'introduction de nouvelles cultures, en promouvant la rationalisation et la mécanisation de cette branche de l'économie. En revanche, leur influence est pratiquement nulle sur l'exode rural, la crise démographique et l'individualisme des

Revenu par tête d'habitant



indigènes. Comme le montre la carte des revenus par tête d'habitant et le tableau de la part de l'agriculture dans le revenu du district d'Aigle, elles n'ont pu redonner à ce secteur la place qu'il occupait autrefois dans la vie du pays. Les communes industrielles et commerciales seront toujours les plus riches.

Pourcentage de la population et du revenu agricole dans le revenu total
(district d'Aigle)

	Revenu	Popul.		Revenu	Popul.
Aigle	5,55	14,91	Ollon	9,86	27,44
Bex	8,55	18,26	Ormonts-Dessus	22,59	59,35
Chessel	39,58	68,42	Ormonts-Dessous	31,36	56,32
Corbeyrier	43,12	56,31	Rennaz	32,14	56,36
Gryon	14,53	18,88	Roche	10,09	19,49
Lavey-Morcles	2,3	11,38	Villeneuve	6,45	15,18
Noville	—	55,36	Yvorne	46,77	63,08

L'aménagement du terroir est une étape nécessaire pour la vie du pays, de même que l'endiguement l'avait été au siècle passé. Les améliorations foncières n'en demeurent pas moins qu'une technique au service d'un Etat qui, pour l'utiliser judicieusement, doit suivre une ligne politique et économique. Une fois de plus, on constate que de tels travaux, souvent très coûteux, valent par ceux qui les conçoivent et les réalisent, mais surtout par ceux qui en bénéficient.

Peut-on empêcher les gens de bâtir?

ASPAN. L'Association suisse pour le plan d'aménagement national vient de publier un document intitulé *Les bases juridiques des plans d'aménagement en droit suisse* et qui a pour but d'éclairer les autorités et le public sur les limites et possibilités de l'aménagement national et régional. La commission juridique qui a entrepris cette étude s'est constamment préoccupée de ce qui se passerait dans l'esprit des magistrats et fonctionnaires communaux décidés à établir des règlements ou des plans d'aménagement. Dans chaque cas, il semble que les mêmes questions doivent se poser: quels risques courons-nous si notre plan ou si notre règlement est attaqué? Ceux-ci seront-ils annulés? S'ils ne le sont pas, notre canton ou notre commune devront-ils payer des indemnités aux propriétaires?

Notons tout de suite que l'élaboration de règlements ou de plans de ce genre n'a pas pour objet de limiter la liberté du citoyen, mais au contraire de servir au mieux la communauté. Un règlement ou un plan d'aménagement ne doit jamais être considéré comme une contrainte.